

Bulle

BULLETIN MUNICIPAL

Année
2025



Édition juin 2026

SOMMAIRE

Vie municipale

12 mois en Mairie p. 4
 Nouveau conseil municipal p. 6
 Les finances p. 7
 La forêt p. 10
 Urbanisme p. 11
 Travaux 2025 p. 12
 Fête des Mères p. 14
 CCAS p. 15
 Syndicat Bulle/Dompierre p. 16
 Démarchage à domicile p. 16
 État civil p. 17

École p. 18

Vie associative

Comité des Fêtes p. 21
 Eau Vive p. 22
 Donneur de sang p. 23
 Club du Val du Drugeon p. 24
 Les Pompiers p. 25
 Body Bulle Gym p. 26
 Amicale pétanque p. 28
 Club de l'amitié p. 27
 Anciens Combattants p. 28
 Bulle Aéro modèle club p. 31
 L'Association des Parents d'Élèves p. 32

Vie pratique et civisme

Règles de bonne conduite p. 33
 Infos utiles p. 34
 Location des salles p. 35
 Services communaux et intercommunaux p. 36
 Communication p. 37
 Les illuminations de Noël p. 38



Carte d'identité

NOM : BULLE
HABITANTS : Les Bullards
NOMBRE : 502
TERRITOIRE : le village fait partie de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du val du Drugeon (CFD) et du canton de Frasne
ALTITUDE : 820 m devant la Mairie
COORDONNÉES GPS :
 Latitude : 46,8945 – Longitude : 6,2235
SUPERFICIE TOTALE : 14,03 km² (1403 ha).
SUPERFICIE FORÊT COMMUNALE : 101 ha.
SPÉCIFICITÉ : Les habitants de Bulle sont appelés aussi **Les Grands Pieds**. Au siècle dernier, un sabotier du village équarissait grossièrement les sabots qu'il fabriquait, ce qui faisait des grands pieds à ceux qui les portaient.

Dépôt légal à parution, tirage : 260 exemplaires.
 Responsable de publication : Christophe ANDRÉ
 Rédaction : Le maire, les adjoints et conseillers municipaux, et les associations.
 Mise en page : emisir.com - Impression : Imprimez-moins-cher.
 Crédits photo : la mairie, les associations.



Chers Bullards et Bullardes,



Nous sommes arrivés à la fin du mandat que vous nous avez confié et débutons un nouveau mandat, attribué à une équipe largement renouvelée.

Cette nouvelle équipe est constituée de 15 membres qui auront à cœur de faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre. Tout en faisant preuve de prudence dans la planification de nos projets, nous devons maintenir une perspective optimiste sur notre potentiel futur et notre capacité à améliorer constamment notre commune et à servir nos citoyens.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude envers les élus qui ont cessé leurs fonctions le 15 mars 2026. Je les remercie pour leur engagement, leur participation et l'impulsion qu'ils ont apportés durant ce mandat.

Je souhaite également m'adresser aux membres de la nouvelle équipe pour les remercier d'avoir accepté cette mission et d'apporter leurs compétences et leurs énergies au profit de notre village.

Nous nous engageons à être à l'écoute des idées et des besoins des habitants, à rendre compte de nos actions et à favoriser les échanges. Gérer les dépenses publiques et la propriété foncière pour progresser sans mettre en péril le futur. Assurer, face aux complexités juridiques et techniques, dans un contexte d'amplification des normes locales. Soutenir la vie associative pour maintenir la convivialité de notre village.

Si le cadre de notre action est avant tout communal, chacun doit aussi avoir conscience que c'est aussi au niveau intercommunal que se gère une partie de nos politiques, l'organisation du territoire, les services destinés aux citoyens, l'activité économique, le monde numérique, la protection de l'environnement, la gestion de l'eau et l'assainissement. Voilà les défis qui nous attendent au sein de la communauté de communes tout en préservant notre identité.

Pour atteindre ces objectifs, nous nécessiterons le concours de toutes les ressources disponibles sur chacun de ces sujets. Tout cela doit être réalisé dans un climat de confiance, un échange respectueux et une collaboration intelligente, tout en gardant à l'esprit le principe d'équité.

C'est précisément dans cette optique que nous allons initier plusieurs projets, dont certains sont en cours de réalisation. Notre commune, votre commune, se transforme, se modernise et envisage un futur que nous aspirons tous à voir durable, bénéfique et séduisant.

Le bulletin municipal se réintroduit une fois de plus auprès de vous. L'objectif de ce bulletin est de vous informer sur les événements de la commune pour l'année écoulée. Dans cette version, vous pourrez explorer les informations essentielles concernant l'activité du conseil municipal ainsi qu'un aperçu financier de la municipalité. Comme toujours, les associations ont l'opportunité de se faire entendre par le biais des bénévoles qui animent le village de diverses manières.

Nous souhaitons persévérer dans notre approche conforme à nos valeurs, qui prônent le respect, l'amabilité et l'efficacité pour le bénéfice de tous.

Je vous encourage à participer activement aux événements et initiatives qui impulsent la vitalité de notre communauté locale. Votre avis est important et votre implication est essentielle pour façonner le futur que nous souhaitons pour nos enfants.

Bonne lecture,

Le Maire,
 Christophe ANDRÉ



12 mois en mairie...

**Conseil municipal du 23 janvier 2025**

- Audit pour le beffroi de l'église.
- Présentation du RLPI : Règlement Local de Publicité Intercommunal.
- Formation de la nouvelle secrétaire.
- Restauration des trois registres de l'état civil.
- Installation du panneau d'information.
- Validation de la demande de subvention pour la reforestation de notre forêt.

Conseil municipal du 7 mars 2025

- Vote des subventions des associations.
- Adhésion au CAUE.
- Demande pour l'achat de terrain à la commune.
- Réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR).
- Présentation des ventes et des travaux de notre forêt.
- Présentation de l'analyse concernant la campagne de thermographie infrarouge du presbytère.
- Validation de la facture du panneau lumineux et de l'éclairage de Noël.
- Vente de terrain stade R. POURNY, complexe G. POURCHET.

Conseil municipal du 27 mars 2025

- Vote des comptes administratifs 2024 et budgets 2025 pour la commune, le Bois, le locatif, le CCAS et le syndicat Bulle/Dompierre.
- Vote des taxes.
- Révision des attributions de compensation 2025.
- Fongibilité des crédits en M57. Le CM autorise le Maire à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre.
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.
- Validation des devis pour le plateformage et la viabilisation, de la parcelle 184, les travaux de curage, l'entretien du beffroi de l'église et les travaux de l'ONF.

Conseil municipal du 17 avril 2025

- Délibération pour la vente de terrain.
- Présentation d'un projet d'installation d'un bâtiment comprenant des services.
- Présentation de l'état financier de la commune.
- Projet et financement pour l'embauche d'une secrétaire pour le remplacement de nos secrétaires.
- Organisation de la fête des Mères et du 8 mai.

Conseil municipal du 5 juin 2025

- Demande d'achat de terrain visant l'acquisition d'environ 780 m² de la parcelle communale n° 100 AB 77.
- Travaux d'entretien du presbytère.
- Examen des propositions des candidats et du rapport d'analyse des offres concernant les travaux de reboisement du plan de relance en forêt.
- Validation d'un deuxième devis pour le beffroi.
- Renouvellement du contrat de notre secrétaire de mairie.
- Remerciements de la Course du Cœur pour l'accueil lors du passage de la 38^e édition.
- Décision de renommer le Stade R. POURNY.
- Compte-rendu des travaux de l'église.
- Dossier de la disparition du cuivre.

Conseil municipal du 26 juin 2025

- Délibération sur la composition du conseil communautaire de la communauté de communes.
- Participation au financement des travaux du chalet à hauteur de 50 %.
- Travaux supplémentaires pour les travaux d'entretien du presbytère.

Conseil municipal du 28 août 2025

- Délibération modificative concernant le budget communal et le budget bois.
- Mise en place du RIFSEEP pour la secrétaire de mairie.
- Devis pour l'installation d'un chauffage électrique à la salle des fêtes.
- Dossier du renforcement du réseau électrique du garage PEUGEOT.
- Dossier du repositionnement de la ligne électrique, rue de MONTENY.
- Devis pour les frais du panneau en mémoire de G. POURCHET.
- Décision de mettre fin à notre collaboration avec le club de L'ARCHE FC.
- Présentation du compte-rendu financier des travaux d'entretien du presbytère.
- Vente de la carte avantages jeunes.
- Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

**Conseil municipal du 25 septembre 2025**

- Décision pour la coupe de bois de la parcelle 16.
- Validation de la convention pour l'embauche d'une secrétaire pour le remplacement de notre secrétaire.
- Demande d'adhésion de notre secrétaire à l'assurance complémentaire MNT.
- Décision sur la demande d'achat de 780 m² sur la parcelle 100 AB 187.
- Vente de la licence IV.
- Présentation sur la loi « Espace sans tabac ».

Conseil municipal du 30 octobre 2025

- ONF, présentation de l'état d'assiette des coupes 2025.
- Délibération pour la demande de fonds de concours à la CFD.
- Devis pour l'élagage des haies de la commune.
- Présentation du financement des travaux de curage des fossés et réaménagement du puits perdu.
- Affaires intercommunales : Maison de la santé.
- Rapport des travaux du beffroi.
- Préparation de la cérémonie du 11 novembre.

Conseil municipal du 27 novembre 2025

- Présentation d'un projet relative à la création d'un bâtiment destiné à héberger des services sur la parcelle 100 AB 184.
- Rapport de la situation concernant les prêts de la commune.
- Renouvellement du contrat du photocopieur.
- Rapport sur l'inspection des jeux et du matériel sportif.
- Planification de la distribution des colis de Noël par le CCAS.
- Dossier d'une requête devant le tribunal administratif.

Conseil municipal du 18 décembre 2025

- Mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget.
- Vente de 2277 m² de terrain P100 AB 184 à la société INSTANT D'ÉCLAT.
- Aménagement au stade R. POURNY, complexe G. POURCHET.
- INSEE, présentation du rapport sur le recensement de la commune.



Nouveau conseil municipal

À la suite des élections municipales de mars 2026, un nouveau conseil municipal a été mis en place à Bulle. Composé d'élus aux parcours et sensibilités variés, ce nouveau conseil municipal s'engage avec motivation et esprit de service au bénéfice de la commune et de ses habitants. Attachés à la proximité, à l'écoute et au dynamisme local, les élus auront à cœur de poursuivre les projets engagés tout en préparant l'avenir de Bulle.



Élection du Maire



Élection du 1^{er} Adjoint



Élection du 2^e Adjoint



Élection du 3^e Adjoint



Élection du 4^e Adjoint



- 1- Anthony BOLE-RICHARD
- 2- Sylvie BLANDIN
- 3- Claude LAMBERT
- 4- Clément LUTTENAUER
- 5- Stéphanie GAGLIARDI

- 6- Alexandra CHARDON
- 7- Morgane BRIEN
- 8- Philippe PIDOUX
- 9- Cindy CLAUDET
- 10- Cyriane FLEURY

- 11- Janick MILLET (3^e Adjoint)
- 12- Christelle PERRARD (2^e Adjointe)
- 13- Christophe ANDRÉ (Maire)
- 14- Sophie MOREL (4^e Adjointe)
- 15- Cédric CHAMBELLAND (1^{er} Adjoint)

Synthèse budgétaire 2026

Le budget de la commune pour l'année 2026 reflète la poursuite de notre volonté de répondre aux besoins de la commune tout en garantissant une gestion responsable et équitable des ressources publiques.

UN BUDGET ÉQUILIBRÉ ET RESPONSABLE

L'excédent de l'exercice antérieur pour un montant de 184 420 €.

Pour l'année 2026, le budget de la commune s'établit à 863 185 €, avec la répartition suivante : 465 036 € de dépenses de fonctionnement et 398 149 € de dépenses d'investissement.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT POUR 2026

En 2026, les charges à caractère général représentent 151 311 €, soit 32,25 % du budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement.

Les charges de gestion courante et charges financières représentent 167 452 €, soit 36 % du budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement.

- Indemnités des élus 36 500 € / 7,84 %
- Contribution aux syndicats 116 000 € / 24,94 %
- Subvention aux associations 5 200 € / 1,11 %
- Intérêts des emprunts 4 495 € / 0,96 %

En 2026, les charges de personnel représentent 37 600 €, soit 8,08 % du budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement.

L'objectif principal reste une gestion rigoureuse des dépenses et une recherche continue d'optimisation des ressources. En 2026, les recettes proviendront principalement des dotations de l'État, des fonds de concours de la CFD, de recettes fiscales et de subventions pour un montant de 549 969 €.

PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT POUR 2026

- Deux projets prévus dans le budget de 2025 et dont l'achèvement ou la mise en œuvre est prévu pour 2026.
- La plateforme du terrain de la caserne, la viabilisation du terrain de la ZAE de Bulle, le beffroi de l'église.
- Un projet de réfection de la VC n° 1 dans la grande rue

En 2026, les charges financières représentent 35 140 €, soit 8,82 % du budget prévisionnel des dépenses d'investissement.

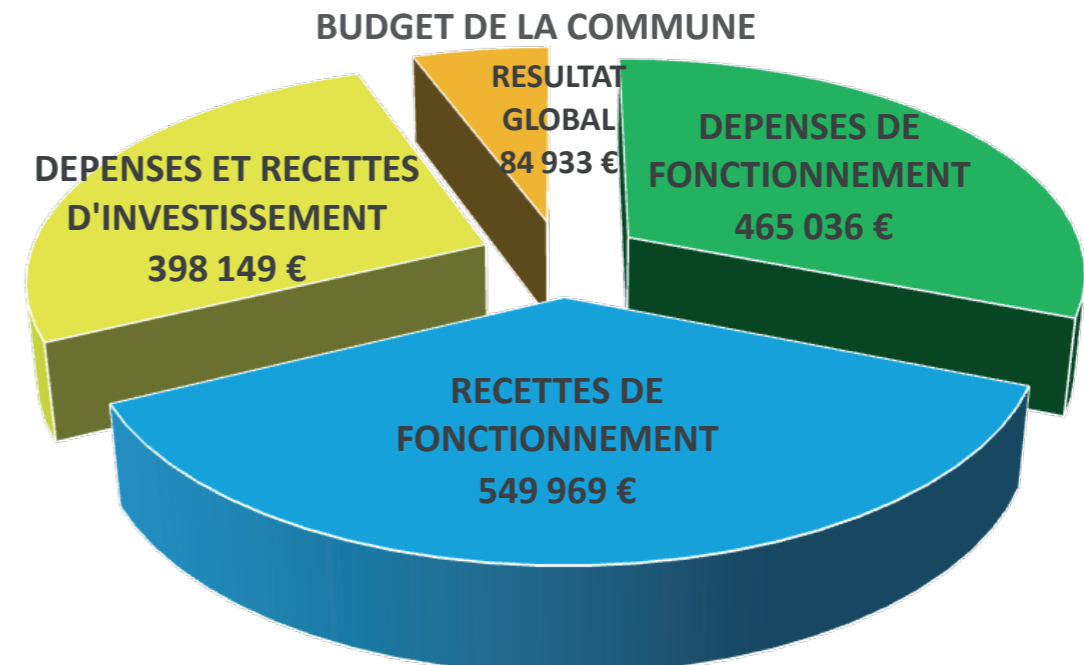
En 2026, les immobilisations corporelles représentent 322 024 €, soit 80,88 % du budget prévisionnel des dépenses d'investissement.

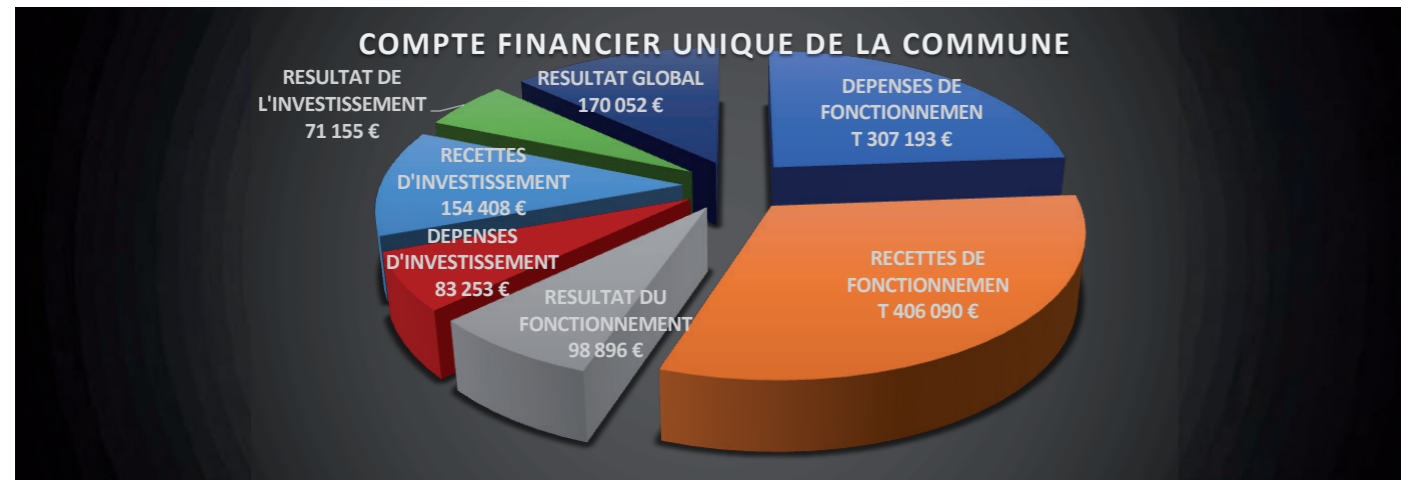
- Plateforme 132 000 € / 33,57 %
- Réfection de la VC N° 1. 94 500 € / 24,03 %
- Beffroi de l'église 48 783 € / 12,40 %
- Viabilisation de la ZAE de Bulle 36 647 € / 9,32 %
- Travaux de traversée de route 5 000 € / 1,25 %
- Divers 4 344 € / 1,10 %

En 2026, les recettes proviendront principalement de la vente de terrain, les subventions et le virement de la section de fonctionnement pour l'équilibre pour un montant de 398 149 €.

Cependant, nous devons faire face à l'augmentation conjoncturelle de certains postes de dépenses (fluides, matériaux...), à la hausse de certaines charges (URSSAF, CNRACL) ainsi qu'à la réduction annoncée des dotations de l'État (DGF, DSR, DNP...). Cette situation accentue la nécessité de trouver des solutions locales afin de soutenir nos projets tout en préservant l'équilibre financier.

Nous anticipons un résultat global de 84 933 €.





Budget Bois

SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE 2026

Le budget Bois de la commune pour l'année 2026 reflète la poursuite de notre volonté de répondre aux besoins liés au reboisement de notre forêt, tout en garantissant une gestion responsable et équitable des ressources publiques.

UN BUDGET ÉQUILIBRÉ ET RESPONSABLE

L'excédent de l'exercice antérieur pour un montant de 357 654 €.

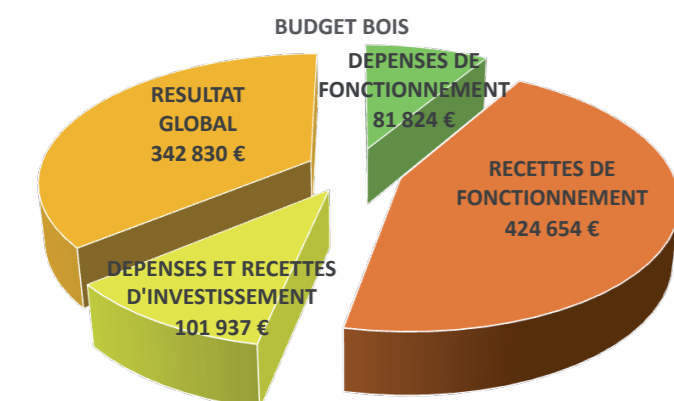
Pour l'année 2026, le budget bois s'établit à 183 761 €, avec la répartition suivante : 81 824 € de dépenses de fonctionnement et 101 937 € de dépenses d'investissement.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT POUR 2026

En 2026, les charges à caractère général représentent 30 750 € soit 37,58 % du budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement.

En 2026, le versement à la section d'investissement pour équilibre représente 51 074 € soit 62,42 % du budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement.

Les recettes seront essentiellement tirées de l'excédent de l'année précédente (357 654 €) et de la vente de bois, qui a fortement diminué en raison du problème lié aux dégâts causés par le scolyte (67 000 €).



PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT POUR 2026

Un projet prévu dans le budget de 2025 et dont l'achèvement est prévu pour 2026 : le reboisement.

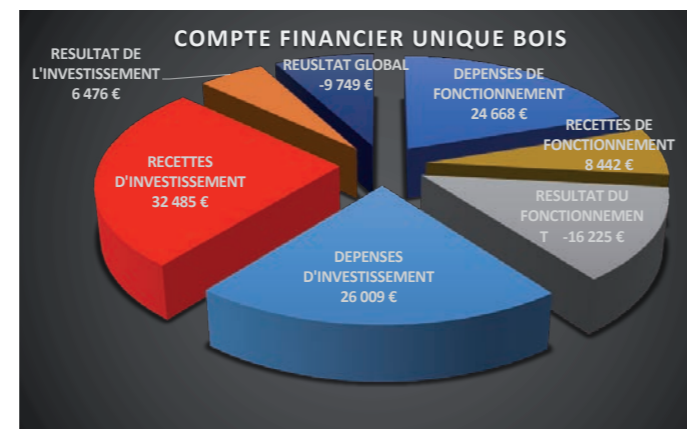
En 2026, les immobilisations corporelles représentent 95 000 € soit 93,19 % du budget prévisionnel des dépenses d'investissement.

- Reboisement 80 000 € / 78,41 %
- Travaux sylvicoles 15 000 € / 14,71 %

Les recettes de fonctionnement proviendront principalement du virement de la section de fonctionnement afin d'assurer l'équilibre budgétaire et une subvention pour un montant total de 101 937 €.

Avec une superficie de 11 ha et un coût prévisionnel estimé à 1 000 € par hectare et par an sur une dizaine d'années, il est primordial d'anticiper le financement de l'entretien des zones reboisées, d'autant plus que les revenus liés à la forêt seront en baisse, voire inexistants.

Nous anticipons un résultat global de 342 830 €.



Budget Bâtiment Locatif

SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE 2026

Le budget du bâtiment locatif de la commune pour l'année 2026 reflète la poursuite de notre volonté d'assurer au mieux la gestion des logements et l'entretien du bâtiment, tout en garantissant une gestion responsable et équitable des ressources publiques.

UN BUDGET ÉQUILIBRÉ ET RESPONSABLE

L'excédent de l'exercice antérieur pour un montant de 77 470 €

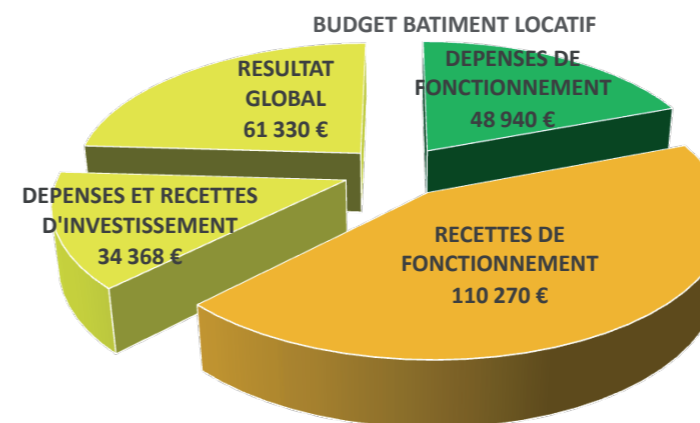
Pour l'année 2026, le budget bâtiment locatif s'établit à 83 308 €, avec la répartition suivante : 48 940 € de dépenses de fonctionnement et 34 368 € de dépenses d'investissement.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT POUR 2026

En 2026, les charges à caractère général représentent 15 240 €, soit 31,14 % du budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement.

En 2026, le versement à la section d'investissement pour équilibre représente 21 500 €, soit 43,93 % du budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement.

En 2026, les charges financières représentent 7 000 €, soit 14,30 % du budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement.



En 2026, les charges de gestion courante représentent 3 700 €, soit 7,56 % du budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement.

Les recettes seront essentiellement tirées de l'excédent de l'année précédente, 77 470 €, et les loyers et charges, 32 800 €.

PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT POUR 2026

Aucun investissement important n'est prévu.

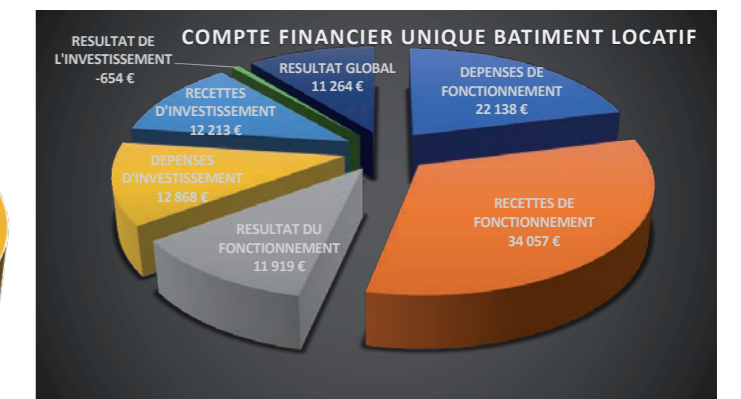
En 2026, les charges financières représentent 13 500 €, soit 39,98 % du budget prévisionnel des dépenses d'investissement.

En 2026, les charges diverses représentent 7 400 €, soit 21,53 % du budget prévisionnel des dépenses d'investissement.

En 2026, le déficit N-1 reporté représente 12 868 €, soit 37,44 % du budget prévisionnel des dépenses d'investissement.

Les recettes seront essentiellement tirées du virement de la section d'investissement pour l'équilibre et l'affectation N-1 pour un montant total de 34 368 €.

Ce budget, financé exclusivement par les loyers, demeure équilibré avec une prévision de résultat global de 61 330 €.



Pour conclure, ces trois budgets dégagent un résultat global positif avec aucun recours à l'emprunt ni augmentation des impôts pour financer les projets.

Le total des trois budgets prévisionnels s'élève à 1 130 254 € 595 800 € soit 52,72 % en dépenses de fonctionnement et 534 454 €, soit 47,28 % en dépenses d'investissement.

Du côté de la forêt...

Comme nous vous l'avions indiqué dans notre précédent bulletin, il était indispensable de planifier la reforestation de notre forêt. À ce jour, les travaux sont achevés, par le biais de la mise en terre de diverses espèces.

Sur la parcelle 7/1 - 1,20 ha

- Douglas 70 %
- Châtaignier 30 %

Sur la parcelle 7/2 - 1,40 ha

- Chêne sessile 70 %
- Érable plane 15 %
- Alisier torminal 15 %

Sur la parcelle 11 - 0,50 ha

- Pin laricio de Calabre 100 %

Sur la parcelle 13 - 3,26 ha

- Tilleul à petites feuilles sur 0,36 ha
- Douglas 70 %
- Érable plane 30 %

Sur la parcelle 19 - 3,02 ha

- Chêne pubescent 70 %
- Cormier 30 %

Sur la parcelle 21 - 1,61 ha

- Chêne pubescent 70 %
- Pin laricio de Calabre 30 %

Les cinq parcelles couvrent une superficie totale de 10,99 hectares. Le programme comprenait des activités telles que la préparation, la fourniture et l'installation de jeunes plants, ainsi que leur protection.

Le montant des travaux de la reforestation des 10,99 hectares s'élève à 77 995,15 €.

Il sera également nécessaire de prévoir le coût de l'entretien des parcelles et les dommages subis par les plants. Nous prévoyons que le coût sur une décennie s'élèvera approximativement à 1 500 € par hectare et par an.

Nous avons donc engagé des fonds dans le but de sauvegarder notre patrimoine forestier pour les futures générations, tout en espérant que notre initiative ne sera pas influencée par les aléas du changement climatique.



Urbanisme



AVANT LA RÉALISATION DE TOUS TRAVAUX, IL CONVIENT DE S'ASSURER DE LA FAISABILITÉ DE VOTRE PROJET.

À partir du moment où mon projet a pour objectif de créer une construction nouvelle, d'effectuer une extension (verticale et/ou horizontale), de changer la destination d'une partie d'un bâtiment, de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant et/ou de clôturer les espaces extérieurs : une demande d'autorisation d'urbanisme doit être déposée dans la mairie de la commune où est situé mon projet.

Mon projet nécessite-t-il une demande d'autorisation d'urbanisme ?

Construire sans autorisation d'urbanisme constitue une infraction au Code de l'Urbanisme passible de sanctions. En cas de doute, je consulte la mairie concernée ou la communauté de communes Frasne-Drugeon (CFD). C'est la nature du projet et sa surface qui déterminent la nécessité de l'autorisation d'urbanisme et le type de dossier nécessaire.

ATTENTION : même si aucune autorisation d'urbanisme n'est nécessaire, la construction ou l'aménagement doit respecter les règles du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CFD en vigueur depuis 2022.

- Vous trouverez sur le site internet de la commune le petit guide des autorisations d'urbanisme.

- On peut accéder directement au PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) via le site GEOPORTAIL-URBANISME. Aucun identifiant ou mot de passe n'est requis pour consulter les informations relatives aux règles d'urbanisme.

ZAE de BULLE

Lors des derniers conseils, nous avons pris la décision de viabiliser la parcelle AB 184, qui a une superficie de 1 ha 08a et 37ca.

Initialement, nous avons effectué la mise en place de la plateforme pour entamer les travaux de la caserne des pompiers qui ont commencé début mai. Il nous reste à réaliser les opérations de viabilisation sur toute l'étendue du terrain (AEP, EU et réseaux secs).

Nous avons subdivisé le terrain en quatre sections, une destinée à la caserne et les trois restantes pour divers services. À ce jour, trois entreprises ont manifesté un intérêt pour l'achat de ces trois terrains. Nous attendons actuellement la confirmation devant le notaire.



Pour l'année 2025, nous avons délivré :

- 8 permis de construire
- 17 déclarations préalables pour différents travaux.



Travaux réalisés

PANNEAU D'INFORMATION

Pour optimiser la communication, un tableau d'information a été installé sur la place de la mairie.
Autofinancement : 24 275 € TTC



PLATE FORMAGE DE LA CASERNE DES POMPIERS

COÛT : 132 000 € TTC
 SUBVENTION : 43 000 €
COÛT TOTAL POUR LA COMMUNE : 89 000 € TTC



TRAVAUX ÉLAGAGE

Les travaux effectués couvrent l'intégralité du territoire de la commune, y compris les chemins ruraux et les pistes de l'ASA.
Autofinancement : 6 500 € TTC



PRESBYTÈRE

Entretien du bâtiment
 Amélioration de l'étanchéité du bâtiment
Autofinancement : 11 671 € TTC



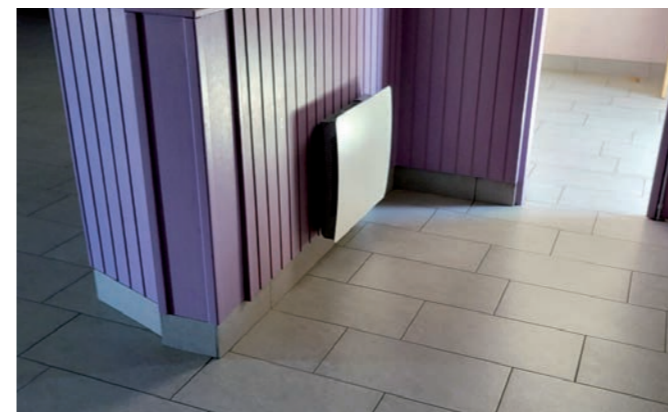
TRAVAUX DU CHALET

Pose de panneau photovoltaïque
Participation du comité des fêtes : 1 900 €
Financement : 2 660 € TTC



SALLE DES FÊTES

Entretien du bâtiment et installation de radiateurs dans les dépendances de la salle des fêtes.
Autofinancement : 4 407,92 € TTC



TRAVAUX DE CURAGE

Autofinancement : 15 837,12 € TTC



Fête des Mères

Nos mamans à l'assaut des remparts

Christelle et Sophie, les instigatrices de cette soirée dédiée aux mamans, ont eu l'ingénieuse idée de nous plonger dans la ville médiévale de Nozeroy, située sur ce grand plateau entre Mont-Noir, la forêt de la Joux et Champagnole. Ce moment de convivialité s'est déroulé au restaurant du Relais médiéval, un lieu que tous les invités ont unanimement apprécié.

BONNE FÊTE
Maman



CCAS

FONCTIONNEMENT DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est une entité distincte de la Mairie. Il a un conseil d'administration dirigé par le Maire et possède un budget distinct de celui de la municipalité.

Le financement provient des revenus générés par la location de terrains agricoles et de parcelles forestières appartenant au CCAS. Le CCAS de Bulle possède par donation 9,9625 hectares de terre agricole et 4,99 hectares de parcelle forestière.

Pour la première fois, nous avons mis en valeur les terrains forestiers du CCAS grâce à une coupe d'entretien, ce qui permettra d'augmenter les revenus avec les locations de terrain pour le budget du CCAS.

- Vente de 159,5 m³ de billon épicéa vert à 70 € le m³
 - 39 m³ de billon déclassé à 30 €
 - 221 stères de trituration verte à 10 € le stère
 - 109 stères de trituration sèche à 1 €
- Pour un montant total de 14 654 €**



ANNIVERSAIRES

Les membres du CCAS et les délégués de la commune se sont rendus chez Marcelle BOUTHER et Marcel DROGREY pour célébrer leur 90^e anniversaire, un moment chargé d'émotions.

90 ans, ce n'est pas seulement un chiffre. C'est une vie riche d'expériences, de souvenirs, de rencontres, de joies

et parfois d'épreuves. C'est surtout une vie bien remplie, une vie qui mérite d'être honorée.

Nous leur souhaitons encore de beaux moments, entourés de ceux qui les aiment, avec la santé, la sérénité et toujours cette étincelle qui les caractérise.



SIBD (Syndicat Intercommunal Bulle Dompierre-les-Tilleuls)

Les élections municipales n'ont pas été tenues dans la municipalité de Dompierre-les-Tilleuls, faute de candidats, ce qui rend impossible la désignation des délégués au SIBD. Cette nomination se produira suite aux élections municipales programmées pour le 7 juin.

En dépit de cette circonstance, la sous-préfecture nous a requis d'élire un Président et un Vice-Président. Le bureau a élu M. MILLET Janick comme Président et M. CHAMBELLAND Cédric comme Vice-Président, en attendant la désignation des délégués de Dompierre. Actuellement, la gestion du syndicat reste sous la responsabilité de la municipalité de Bulle.



Cela fait dix ans que notre employé municipal parcourt les rues de Dompierre les Tilleuls et de Bulle pour continuer le travail qu'un agent municipal est indéniablement tenu d'effectuer.

Démarchage à domicile : nouvelle réglementation communale

Afin de protéger la tranquillité des habitants, notamment des personnes les plus vulnérables, la commune de BULLE a mis en place une réglementation concernant le démarchage à domicile.

HORAIRES AUTORISÉS

Le démarchage commercial à domicile est autorisé uniquement du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h30 à 17h. Toute démarche commerciale en dehors de ces horaires est interdite.

OBLIGATION DE DÉCLARATION EN MAIRIE

Les entreprises ou commerçants souhaitant effectuer du démarchage sur la commune doivent obligatoirement se déclarer préalablement en mairie.

Ils doivent notamment communiquer :

- le nom de l'entreprise ;
- l'identité et le nombre des démarcheurs ;
- la période prévue de prospection.

Après examen de la demande, la commune délivre une attestation précisant l'accord de la municipalité. Cette attestation, qui revêt un caractère temporaire, peut comporter des conditions particulières liées à l'autorisation accordée.



Les démarcheurs doivent être en mesure de présenter ce document à la demande des habitants, des services municipaux ou des forces de l'ordre.

PROTECTION DES PERSONNES ÂGÉES

Le démarchage est strictement interdit dans les résidences et lieux de vie collective accueillant des personnes âgées ou dépendantes.

Pour toute question complémentaire, les habitants peuvent contacter la mairie.

État civil : nos joies et nos peines en 2025



Naissances

Le 6 janvier 2025
TETAZ Marylou de TETAZ Jérémy et BONNET Ophélie

Le 19 février 2025
GUITARD Jade de GUITARD Dylan et PONTARLIER Léonie

Le 21 février 2025
FOURNERET Lowen de FOURNERET Lilian et HASBROUCK Aline

Le 7 juin 2025
KAN Naïm de KAN Ugur et DUMAN Kubra

Le 25 septembre 2025
BAEKELANDT Léo de BAEKELAND Luc et BRETON Marlène

Le 24 novembre 2025
AK Élixa de AK Akin et BAYRAM Kadriye

Le 4 décembre 2025
NOBLE Gabin de NOBLE Adrien et JAVAUX Lucie



PACS

Le 13 mai 2025
GUITARD Dylan
et **PONTARLIER Léonie**



Mariage

Le 14 juin 2025
GNECCHI Lisa
et **PROBST Fabian**



Le 26 septembre 2025
NATALE Amélie
et **ROTA Vincent**



Décès

Le 20 septembre 2025
POURCHET Cécile née CORNEILLE

Le 22 décembre 2025
POURCHET Jules

À l'école maternelle intercommunale en 2024/2025

L'année scolaire a commencé par un spectacle présenté aux trois classes. Intitulé «La maison bizarre de Balthazar», ce spectacle a introduit notre thème de l'année sur la maison en traitant de la sécurité domestique et des différentes pièces de la maison.



En septembre/octobre, nous avons abordé la maison en tant que refuge à partir d'albums et d'œuvres.



Nous avons poursuivi avec la construction de la maison en novembre et décembre en travaillant sur le conte des trois petits cochons mis en scène par les grands et présenté aux petits et moyens.

En janvier/février, la diminution du jour était propice au travail sur la chambre à travers l'œuvre de Vincent Van Gogh et le conte de «La princesse au petit pois», présenté par les petits aux 2 autres classes.



Nous avons poursuivi notre thème en mars/avril avec la salle de bain, point de départ pour aborder l'hygiène. Le matériel prêté par la MAIF nous a servi de support pour travailler sur la sécurité domestique dans toutes les pièces de la maison.



En mars, les élèves ont décoré des cœurs remis lors de la Course du Cœur qui passait par Bannans.



Le mois de juin a concentré de nombreux événements : l'Association de Parents d'Élèves a financé une journée d'intervention de Ludi toy'z permettant à chaque classe de découvrir pendant une heure des jeux de société avec le concours de quelques parents.



La CFD a financé une animation à la médiathèque de Frasne, ainsi que des interventions de Musicart's aboutissant à une représentation lors de la kermesse préparée par l'APE le 27 juin.



L'Association Culturelle Intercommunale «L'eau vive» a proposé un spectacle intitulé «Pepito petit bateau» très apprécié.



Pour terminer l'année, une visite à la Pastorale de Bonnevaux a plongé les élèves dans une ambiance d'autrefois dans la cuisine, la salle à manger, la chambre.



L'exposition de nos travaux, le samedi 28 juin, a permis aux élèves de montrer le travail de l'année à leur famille et aux futurs petits de visiter l'école.



École primaire

UN PROJET MUSICAL RICHE EN DÉCOUVERTES

En ce début d'année 2025, les élèves de CP, CP/CE1 et CE1 ont participé à un projet partenarial d'éducation artistique et culturelle mené avec la DRAC, les artistes du groupe Tarzan Live Band et la salle de concert La Rodia à Besançon. Accompagnés par Miqi O et JB, les artistes étant intervenus à plusieurs reprises à l'école, les enfants ont exploré la musique assistée par ordinateur et découvert diverses percussions. Chaque classe a ainsi créé deux chansons originales, dont les élèves ont également écrit les paroles.



La visite de La Rodia, avec la découverte de ses studios d'enregistrement, la prestation du groupe Tarzan Live Band et la répétition des élèves en costume sur la grande scène a constitué un moment fort du projet.

Cette belle aventure musicale s'est conclue par un concert devant les familles, à la Maison du Temps Libre, le 27 mars 2025. Les enfants et leurs enseignantes ont été ravis de cette expérience qui leur a permis de plonger dans l'univers de la création musicale.



LA MAISON DU COMTÉ

Pour conclure l'année scolaire, toutes les classes du CP au CM1 se sont rendues à Poligny dans le Jura pour visiter la Maison du Comté. Les élèves ont été accueillis chaleureusement dans ce musée interactif où ils ont découvert les secrets de fabrication du Comté, le célèbre fromage de notre région! Un des moments les plus appréciés des enfants a été l'atelier de fabrication d'un petit Comté. La fin de la visite a été l'occasion pour tous de déguster différents types de Comté affinés plus ou moins longtemps, de quoi satisfaire ces petits gourmands!



JOURNÉES DE DÉCOUVERTES SPORTIVES

Pour clore au mieux leur passage à l'école primaire, les élèves de CM2 ont effectué, en fin d'année scolaire, trois journées de découvertes sportives.

Au mois de mai 2025, deux journées complètes ont eu lieu sur le site du Chalet de la Haute Joux à Cerniébaud avec au programme quatre activités différentes encadrées par des moniteurs sportifs : accrobranche, équitation, biathlon et tir à l'arc. Les élèves, accompagnés de leurs enseignantes et de parents d'élèves volontaires, ont pu ainsi profiter des activités sous un beau soleil.

En juin 2025, une dernière sortie a eu lieu à la base nautique de Malbuisson pour naviguer en canoë et en fun boat sur le lac Saint-Point. Une fois encore, la météo clémente a permis à nos 32 élèves de profiter pleinement de la découverte nautique! Une bien belle journée et une belle manière d'achever le cycle primaire avant d'aborder une nouvelle aventure au collège.

Les sorties ont été en partie financées par le SEVAD, l'APE, que nous remercions très chaleureusement, ainsi que par le ramassage des papiers.



Le Comité des fêtes

L'année 2025 qui vient de s'écouler a été une année plus calme, mais toujours aussi conviviale pour le comité des fêtes.

En juillet, la 51^e Fête des grands pieds a encore eu un franc succès grâce aux bals les trois soirs, aux repas le vendredi soir, le dimanche midi et soir, à la randonnée, aux danses des enfants et à la course de claquettes le dimanche après-midi.

Pour terminer 2025, le calendrier de l'avent a permis aux Bullards et membres du comité des fêtes de se retrouver chaque soir du mois de décembre, autour d'un vin chaud chez un hôte différent. Nous remercions encore une fois toutes les personnes qui ont pu nous recevoir.

Nous souhaitons remercier tous nos bénévoles, sponsors, fournisseurs ainsi que les musiciens, qui s'engagent chaque année à nos côtés pour leur soutien, car sans eux, rien ne serait possible!

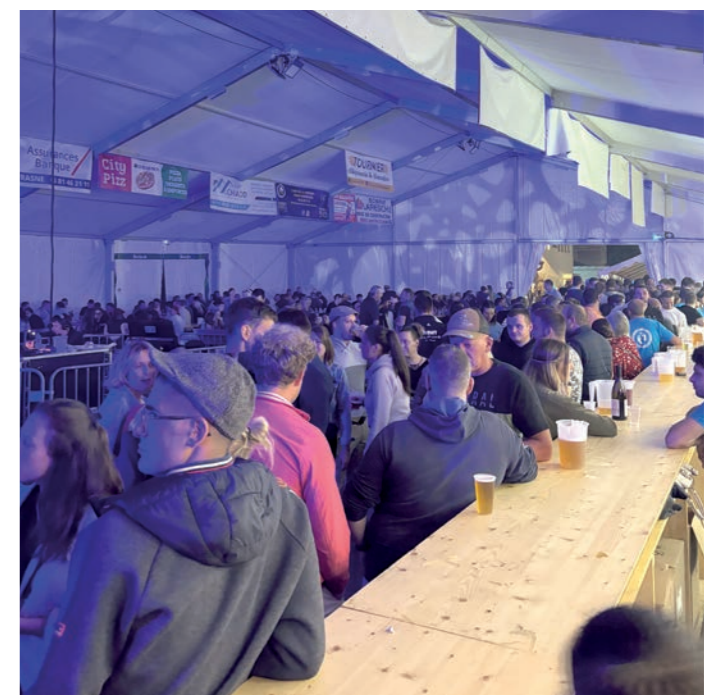
L'année 2026 annonce la 52^e Fête des grands pieds. Vous pouvez dès à présent bloquer vos agendas, les 17, 18 et 19 juillet 2026, pour un week-end de folie !!

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour partager ensemble tous ces moments de convivialité!



CONTACT :
Comité des fêtes
 comitedesfetesbulle@gmail.com

MEMBRES DU BUREAU :
 Président : GUITARD Kevin
 Président délégué : FELICE Julian
 Vice-président : EME Jérémy
 Secrétaire : GUITARD Alicia
 Trésorière : MOREL Gaëlle
 Vice trésorière : FLEURY Maeva



L'association culturelle Intercommunale de l'Eau Vive

Retour sur une belle année 2025

L'année 2025 fut celle des 20 ans du festival et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle a été riche en manifestations et que l'implication de tous les membres fut totale.

LA JOURNÉE JEUNE PUBLIC LE DIMANCHE 18 MAI

Fréquentation correcte sans plus, pourtant l'offre était alléchante : spectacles de qualité, 10 ateliers avec une grande offre de choix. Malgré la pub dans les écoles et dans les médias, on s'aperçoit qu'il est difficile de faire venir davantage de familles. Pour 2026, on revient au schéma de 2 représentations : une le matin vers 11 heures et l'autre l'après-midi à 14 heures.



THÉÂTRE À L'ÉCOLE MATERNELLE

240 élèves de la CFD ont assisté au spectacle Pepito de la Poly. Satisfaction des enseignants, ravissement des petits qui, grâce à L'Eau Vive bénéficient de trois spectacles dans leur scolarité.



LE FESTIVAL

Cirque : les ateliers proposés par Bobof ont réuni trois groupes de jeunes de 7 à 11 ans, avec un spectacle-restitution bien apprécié.

Festival : sept spectacles de qualité ont drainé environ 1700 spectateurs sur les quatre jours (moyenne d'environ 240 spectateurs par spectacle). C'est un succès remarquable et il sera difficile de faire mieux. Les 20 ans du festival ont été bien fêtés et même bien arrosés le dernier jour, n'est-ce pas ?! Dans les moments forts, on retiendra la programmation éclectique, l'exposition des affiches, le témoignage émouvant de Théo. L'année 2025 a vu la mise en place du nouveau tarif entrée et pass, une fluidité dans les moments de convivialité et repas avec un essai concluant de la restauration. Enfin, un grand merci aux jeunes qui ont apporté leur aide pour les tâches matérielles.

COMMUNICATION

Un grand merci à toutes les organisations qui nous aident, les institutionnelles avec le département, La CFD pour son soutien total, la mairie de Bannans qui nous facilite tellement les choses lors du festival, celle de Bulle pour la journée jeune public et enfin, à tous les généreux partenaires qui nous sont fidèles.

SOIRÉE D'AUTOMNE

Le grand écart de la Gravitation a eu un super succès avec 90 spectateurs, dont beaucoup ont découvert notre association.

FESTIVAL DE L'EAU VIVE 2026

Quatre journées festives autour du spectacle vivant. On fait le plein de théâtre avec des spectacles pour tous, émouvants, engagés, drôles...

Retour cette année d'une proposition pour les enfants de plus de 8 ans et ouverture du festival en musique avec du jazz manouche. Des moments de partage et de convivialité dans l'amphithéâtre ou sous chapiteau.

Restauration et buvette sur place.
Informations sur www.eauviveaci.fr



Notre association a accueilli avec plaisir de nouveaux membres, elle demande toujours plus de volontaires, alors n'hésitez pas à nous rejoindre!

CONTACT :

Festival de l'Eau Vive
MARANDET Elisabeth : 07 83 11 52 72
<https://eauviveaci.fr> - Facebook : Eau Vive

Amicale des donneurs de sang

Au cours de cette année 2025, notre amicale est restée disponible pour accueillir dans de bonnes conditions les donneurs bénévoles. Ils étaient 357 à se présenter lors de nos 6 collectes, mais seulement 307 prélèvements ont été réalisés après l'entretien mené par les infirmières. Au-delà de la déception pour tous ces bénévoles qui ont fait la démarche, il faut surtout retenir qu'il est important de s'assurer d'un produit sanguin sans risque pour la personne qui le reçoit.

La venue de 17 nouveaux donneurs est un signe encourageant et nous observons une présence plus nombreuse et assidue des jeunes générations.

Dans le bulletin de 2024, nous annonçons la rédaction d'une convention de partenariat avec la commune de Frasne. L'objectif de ce document vise seulement à formaliser les bonnes relations que nous connaissons. Lors de la rencontre avec le conseil municipal, M. le maire nous a invités à présenter notre association au cours de la cérémonie des vœux. Ainsi, il nous a été permis de rappeler la nécessité du don de sang et la demande croissante de plasma. Nous avons fortement apprécié ce « coup de projecteur » sur notre démarche et été très honorés de l'attention des personnes présentes à cette manifestation.

Le contenu de la convention de partenariat précise les moyens d'annonce des collectes. Le nouveau règlement de publicité sur le territoire de la communauté de communes nous amène à abandonner nos panneaux placés à l'entrée des agglomérations. Cette restriction est avantageusement remplacée par les nouveaux moyens numériques de communication mis en place dans certaines communes et notamment à Frasne.

Le 6 juin 2025, nous avons tenu notre assemblée générale avec la présence appréciée de représentants de la commune de Frasne. M. Tournier Raymond, président de notre Union Départementale, est venu pour nous encourager, mais aussi apporter à chacun des informations.



Le bilan des prélèvements en sang reste satisfaisant, car les besoins pour les hôpitaux sont moindres grâce à une meilleure gestion lors des opérations.

Mais certaines périodes restent en tension (vacances estivales, fêtes de fin d'année). Il nous a été rappelé l'enjeu de progresser fortement en collecte de plasma afin d'assurer une autonomie pour la France.

L'État a fixé des objectifs à l'Établissement Français du Sang pour les années futures, les dotations de fonctionnement seront en lien avec leur réalisation.

Cette réunion nous a permis de récompenser des donneurs méritants :

- Lydie Dauvergne (60 dons)
- Florian Drezet (100 dons)
- Johnny Saudemont (75 dons)
- Stéphanie Jouffroy (25 dons).

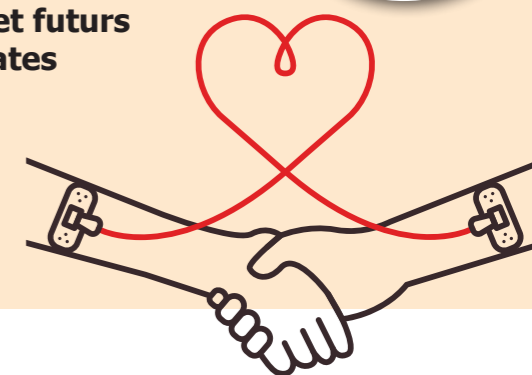
Deux récipiendaires ne pouvaient être présents :

- Aurélien Bouveret (25 dons)
- Jean-Claude Trouttet (100 dons).

VOICI LES DATES DES COLLECTES PROGRAMMÉES POUR 2026 :

Chers amis donneurs et futurs donneurs, notez les dates des collectes :

- Jeudi 09 juillet
- Jeudi 03 septembre
- Jeudi 05 novembre



Un nouveau souffle pour le football féminin dans le Haut-Doubs : naissance du club du Val du Drugeon

Au mois de septembre dernier, une réunion extraordinaire s'est tenue au complexe Grégory Pourchet. L'objectif : officialiser la création du nouveau club du Val du Drugeon. Des joueuses et joueurs passionnés, qui se retrouvaient sans club, ont fondé le Val du Drugeon pour poursuivre leur passion.

Le club privilégie la jeunesse, la formation et la mixité pour assurer sa pérennité.

Le Val du Drugeon s'est doté d'un comité directeur composé de 17 membres, présidé par Élodie Baudin. Sa mission : avoir des équipes féminines dans toutes les catégories et surtout promouvoir la pratique du football féminin.

Les entraînements s'enchaînent et, comme le disent les entraîneurs, le club est ouvert à tous, en particulier aux jeunes. Ce printemps, quatre équipes sont inscrites en championnat : une U11F, une U15F et deux équipes seniors féminines.

Pour tout renseignement, contactez Fred Lonchamp au 06 87 86 04 99.

Une équipe de vétérans masculins opère également sur le stade et de nouvelles vocations parmi les plus jeunes pourraient se concrétiser dès la saison prochaine.

Les municipalités soutiennent le jeune club en lui offrant l'accès au stade R. Pourny et éventuellement à d'autres installations à l'avenir. Bon vent à ce nouveau club qui vient enrichir le paysage footballistique du Haut-Doubs !



U15F

CONTACT :
Club du Val du Drugeon
 SCALABRINO Nicolas : 06 36 36 88 70
 Facebook / Instagram : FC Val du Drugeon



Seniors F



Vétérans Seniors F

ENTRAÎNEMENTS FÉMININES

LUNDI ET MERCREDI

DE 8 À 14 ANS : 18H30 - 20H
 À PARTIR DE 15 ANS : 19H20 - 21H

CONTACT : NICOLAS SCALABRINO - 06 36 36 88 70

CPI Marais du Drugeon

Petit bilan de l'année 2025 pour les pompiers du Marais du Drugeon durant laquelle le CPI a effectué une soixantaine d'interventions sur la commune de Bulle, Bannans, Sainte-Colombe, la Rivière-Drugeon, mais aussi Frasné, Levier et Déservillers. Toutes ces interventions n'auraient pu être possibles sans la disponibilité et le savoir-faire du personnel du centre, un savoir-faire acquis grâce aux formations et maintenu grâce aux manœuvres mensuelles effectuées à domicile et quelquefois avec le centre de Frasné.

Celian Troutet a validé son grade de CAPORALE.

À propos de l'amicale, nous avons organisé notre randonnée nocturne qui a eu lieu le 30 août à Saine-Colombe. La soirée fut bonne avec environ 350 personnes, ce qui nous a permis d'acquies un bénéfice de 2000 euros, reversé en partie à l'œuvre des pupilles. Nous comptons sur vous pour notre prochaine édition.

Si vous êtes désireux de nous rencontrer, vous pouvez venir tous les lundis à 20 heures à la caserne située 17 rue Laurent Troutet, 25560 Bannans. Les pompiers ont besoin de vous !

Mathieu BAUDIN et Stéphane CURIE

CONTACT :
CPI Marais du Drugeon
 BAUDIN Mathieu : 07 87 50 63 42
 CURIE Stéphane : 06 42 20 52 60



Réunion de travail pour la conception de la caserne, réunissant les services du département, l'architecte, le SDIS, les pompiers du marais du Drugeon ainsi que la commune.

Body Bulle Gym

Nous avons entamé notre 27^e saison. Avec 16 participantes cette année, l'effectif est relativement stable. Certaines adhérentes sont fidèles au poste depuis le début (1999), d'autres sont venues, parties, puis revenues et, chaque année, nous accueillons de nouvelles personnes.

Les cours que nous proposons sont assurés par une animatrice sportive diplômée. Ils sont d'intensité moyenne et associent cardio, renforcement musculaire, coordination et équilibre. Chaque cours est différent et est dispensé dans la bonne humeur, en respectant le rythme de chacune.

MERCI à la commune pour le prêt de la salle FOBLANT, ainsi que pour la subvention annuelle.

CONTACT :
Body Bulle Gym - Marie-Jo MATHIS
 mathis.philippe6@orange.fr ou 06 85 65 76 40



MEMBRES DU BUREAU :
 Présidente : MATHIS Marie-Jo
 Vice-présidente : MÉNÉTRIER Dominique
 Secrétaire : BESCHET Odile
 Trésorière : BOSSON Nathalie

Amicale pétanque Bulle-Bannans

Que l'on soit novice, joueur débutant, confirmé, voilà une activité qui peut vous apporter beaucoup de plaisir et de satisfactions. Le principe est simple : jouer en échangeant, en rencontrant des partenaires et aussi des adversaires. C'est la pétanque à la mêlée avec tous ses charmes.

Fort de ses 47 membres, l'association vous accueille dès début mai jusqu'à fin septembre. La saison débute par l'assemblée générale, un repas et un petit concours entre adhérents. Puis, chaque jeudi après-midi, concours à la mêlée entre adhérents de Bulle-Bannans et avec nos amis adhérents de La Rivière, vont rythmer agréablement toute la saison d'été de pétanque.

Convivialité, bonne humeur et repas de clôture à la fin septembre pour récompenser les vainqueurs.

DES PROJETS

L'an dernier, la moitié des terrains a été définitivement tracée pour la plus grande satisfaction des adhérents. Cette année nous envisageons de poursuivre ce travail, ainsi que la remise en état des structures pour l'ombrage. L'amicale organisera un concours ouvert à toutes et tous début août.

UN CLUB OUVERT À TOUTES ET TOUS

Toute personne intéressée par la découverte de la pétanque en toute convivialité est invitée à prendre contact avec le président au 06 56 77 32 86 ou par email à joel.pasteur@gmail.com



CONTACT :

Amicale pétanque Bulle-Bannans

06 56 77 32 86

ou joel.pasteur@gmail.com

MEMBRES DU BUREAU :

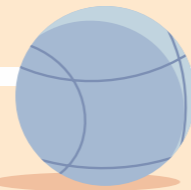
Président : PASTEUR Joël

Vice-président : LIARD Claude

Trésorier : FALCOZ Jean-Luc

Secrétaire : PASTEUR Nicole

Membres : CLERC Noëlle, CUBY Noël, DRUPT Alain, JACQUES Jean-Claude, PONTARLIER Jean.



Le club de l'Amitié

Fort de ses 63 adhérents (51 Bullards et 12 Bandrayards), le Club de l'Amitié réunit les joueurs de tarot, belote, Rummikub et autres jeux tous les mardis de la mi-octobre à fin avril. Quelques randonnées sur les sentiers locaux sont aussi proposées lorsque la météo est favorable.

D'autres moments forts rythment l'année :

- Le traditionnel concours de tarot (152 joueurs).
- Le voyage (Lyon en 2025) qui a réuni une cinquantaine de personnes.
- Le loto.
- Le Repas de Noël au cours duquel sont fêtés les 70, 75, 80, 85, 90... ans.

N'hésitez pas à nous rejoindre si vous le désirez. Toutes les suggestions pour faire vivre le club sont les bienvenues.

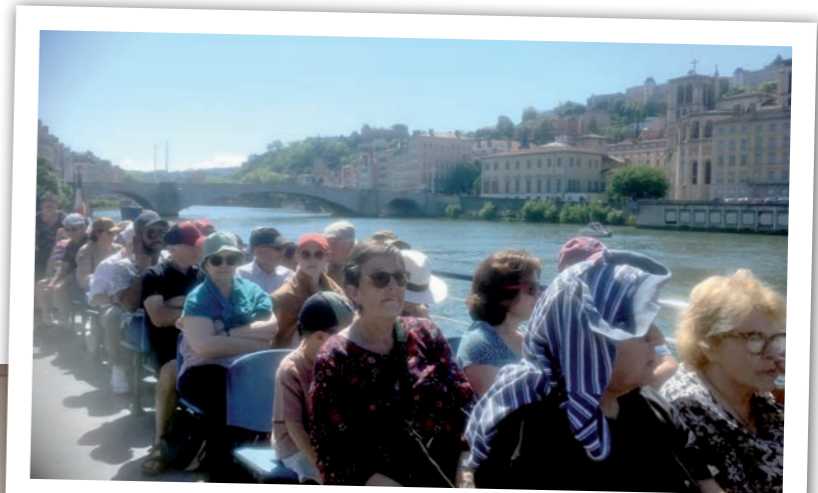
MEMBRES DU BUREAU :

Présidente : CLERC Noëlle

Vice-président : CUBY Noël

Trésorier : CHAMBELLAND Patrick

Secrétaire : MÉNÉTRIER Christine



Les Anciens combattants

Le 11 novembre et le 8 mai, nous nous rassemblons avec gravité et reconnaissance pour commémorer la fin de la Première Guerre mondiale et la Seconde Guerre mondiale. Ces dates marquent la victoire de la liberté sur la barbarie, de la paix sur la violence et de l'espoir sur la peur. Nous rendons un hommage solennel à tous celles et ceux qui ont combattu, résisté, souffert et souvent donné leur vie pour que nous puissions vivre libres.

Soldats, résistants, déportés, civils : chacun a contribué, par son courage et son sacrifice, à écrire une page essentielle de notre histoire.

Nous n'oublions pas non plus les victimes innocentes de ces conflits, emportées dans la tourmente d'une guerre mondiale dont les conséquences ont marqué durablement notre humanité.

Ce devoir de mémoire est essentiel. Il nous rappelle que la paix n'est jamais acquise, qu'elle est fragile, et qu'elle exige vigilance, engagement et transmission. À nous de faire vivre cet héritage, en cultivant les valeurs de solidarité, de tolérance et de fraternité. Dans un monde traversé par des tensions et des conflits, souvenons-nous que l'unité et le respect des autres sont les fondements d'une paix durable.



Que ces commémorations soient aussi un moment de transmission pour les jeunes générations, afin qu'elles comprennent le prix de la liberté et l'importance de la préserver.

Nous vous souhaitons nombreux à venir participer à ces commémorations.

Les Anciens Combattants

ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION :

PONTARLIER Jean, DROGREY Marcel,
CHAMBELLAND Jean, PONTARLIER Jacqueline
et METOZ Julien.



À l'occasion du 80^e anniversaire, Les Anciens Combattants ont souhaité rendre hommage aux soldats qui ont perdu la vie pour la France et qui reposent dans le cimetière.

CÉRÉMONIE AU CIMETIÈRE

ICI REPOSE GEORGE JEANNIN

MORT POUR LA FRANCE / GUERRE 40-45

Né le 15 février 1913 à Bulle.

Militaire au 60^e régiment d'infanterie (60^e RI).

Il décède le 12 juin 1940 à Suresnes, dans les Hauts-de-Seine, des suites de ses blessures à l'âge de 27 ans.

- Pose d'une rose par Appoline -

ICI REPOSE VALION ANDRÉ

MORT POUR LA FRANCE / GUERRE D'ALGÉRIE

Né le 11 août 1936 à Bulle.

Sous-Officier au 30^e régiment des dragons, affecté au peloton d'orienteurs télémètres.

C'est en effectuant une patrouille avec deux jeeps armées de mitrailleuses et leurs équipages dans le secteur de MASCARA qu'ils furent pris par les feux d'une embuscade sur le chemin du retour, trois dragons furent blessés. André, lui, fut très gravement atteint et, malgré les secours rapides, sa blessure s'avéra mortelle. Lors de son chargement dans l'ambulance, conscient de son état, il leur dit ceci «*Merci les gars, vous avez fait ce que vous pouviez pour moi*». Malheureusement, c'était un adieu. Il décède le 27 mai 1960 à MASCARA trois semaines avant sa libération, à l'âge de 24 ans.

Les obsèques du Maréchal des logis André VALION auront lieu le 13 juillet 1960 à Bulle, entouré de sa famille, de ses conscrits du village et de ses frères d'armes.

- Pose d'une rose par Téa -

ICI REPOSE CHAUVIN LÉON

MORT POUR LA FRANCE / GUERRE 14-18

Né le 14 septembre 1885 à Bulle.

Caporal clairon au 45^e BCP Bataillon de chasseurs à pied.

Blessé le 14 octobre 1916 en accomplissant sous un feu

violent d'artillerie ennemie la mission dont il était chargé. Il décède le 18 mars 1918 au nord de l'Ailette dans l'Aisne. Tué à l'ennemi. Tombe glorieusement au cours d'une attaque contre un petit poste ennemi, âgé de 28 ans. Décoré de la croix de guerre le 21 janvier 1923.

La commune de Bulle, et particulièrement le maire Georges CHAMBELLAND, la municipalité et les anciens combattants ont accompagné au cimetière, pour sa réinhumation définitive. Au cimetière, M. le Maire s'est exprimé en ces termes :

«*Je ne voudrais pas laisser se refermer cette tombe sans venir adresser un salut respectueux à la dépouille mortelle de notre camarade regretté Léon Chauvin. Par son caractère, doux et simple, sa franche gaieté, son courage, son abnégation devant le danger, il s'était attiré les sympathies de ses camarades, l'estime de ses chefs et il a droit à toute notre reconnaissance.*

Quittant sa famille à la mobilisation, il rejoindra sa formation qui, le 7 août 1914, était dirigée sur le front et versée dans la mêlée.

Il prit part, en Alsace, à la prise de Mulhouse. De là, en Artois, à Soissons partout, il se fit remarquer par son courage et son endurance. Il fut blessé dans la Somme le 14 octobre 1916. En récompense, on lui décerna la croix de guerre avec la belle citation que voici : «*Agent de liaison consciencieux par son courage à toute épreuve* ». Blessé en accomplissant, sous un feu violent d'artillerie ennemie, la mission dont il avait été chargé. À peine remis de ses blessures, il demandait à rejoindre son bataillon. On le nomme caporal.

Au printemps de 1918, au chemin des dames, il fut intoxiqué et, après une courte convalescence, il rejoignit son bataillon le 14 mars, toujours confiant dans la victoire. Il était à ce moment proposé pour le grade de sergent, quand, dans un coup de main au nord de l'Ailette, une balle ennemie vint, par une blessure mortelle, le ravir à l'affection des siens.»

- Pose d'une rose par Florine -



- FAIT DE RÉSISTANCE -**ICI REPOSE RIFFIOD PIERRE**

La classe 1942 doit être réquisitionnée pour partir travailler en Allemagne (STO). Les 7 jeunots du village fuient et rejoignent le maquis, ils y retrouvent quelques-uns plus chevronnés et forment une petite cellule «maquisarde».

Ainsi, une dizaine d'hommes parmi lesquels Camille BOUTHER, Victor ANDRÉ, André CHAMBELLAND, Léon et Émile CHAUVIN, Pierre et André RIFFIOD, Gaston DROGREY, Charles MAIRE, Camille MAIRE, Vincent BOUTHER, Maurice CHAMBELLAND, Marcel VIEILLE et Joffre MORE.

Pose d'une rose par CONSTANT.

Va se mettre sous les ordres des chefs locaux de la résistance, M. VUILLAUME, instituteur à Bouverans et le COLONEL BOUTTEÇON. Ils ne prétendent pas rivaliser avec le grand maquis, pourtant, ils vont effectuer quelques missions de renseignements et de sabotage de la voie ferrée. Pour eux, c'est une vie toute particulière avec des nuitées dans les Bois-à-la-Pierre, aux bougnons des retours furtifs au village pour y chercher de la nourriture et enfin des travaux aux champs (Aide discrète à leur famille).

Les 9 et 10 mai, le drame : la nuit du 9 mai au 10 mai 1944, vers 4 heures du matin, les soldats de la feldgendarmerie se déploient autour de certaines maisons à la recherche de 4 jeunes. Certains maquisards s'échappent miraculeusement en s'enfuyant (Charles MAIRE par la chatière des poules dans la ferme Jeannin) d'autres en se cachant (Camille MAIRE sous la maison).

Hélas pour Pierre RIFFIOD c'est trop tard ! Dans le couloir de la ferme de Félix BOUTHER, il reçoit une balle qui lui déchire l'artère fémorale. Malgré son transfert à l'hôpital de Pontarlier, il décède le 10 mai 1944. C'est une nouvelle qui se répercute dans le Haut-Doubs. À son enterrement, auquel ne peut assister son frère André, incarcéré, l'Abbé POURCELOT, curé de la paroisse, lui rend un hommage solennel devant une foule innombrable. Puis certains furent interrogés à Pontarlier et finissent par être libérés. Édouard CHAMBELLAND, Joseph VIEILLE et Georges MAIRE feront 15 jours de prison. Ils seront libérés le 14 juillet 1944.

En rendant hommage à nos soldats tombés pour la France, nous intégrons tous les ANCIENS COMBATTANTS de notre commune qui reposent dans le cimetière.



Bulle Aéro modèle club

Très belle activité pour l'année 2025 avec de nombreuses participations de nos membres en meetings et rencontres d'aéromodélisme en France, ainsi que chez nos voisins suisses et belges.

Cette saison a été malheureusement affectée par une douloureuse épreuve avec le décès d'un de nos membres parmi les plus actifs, parti beaucoup trop tôt.

Nous souhaitons que la météo, qui est un élément important pour la pratique de l'aéromodélisme, soit clémente pour cette année 2026. Nous rappelons que vous pouvez passer nous rendre visite quand vous voulez, nous nous ferons un plaisir de vous présenter nos activités et pourquoi pas, peut-être créer de nouvelles vocations.

Encore un grand merci à tous ceux qui nous soutiennent dans notre activité.

MEMBRES DU BUREAU :

Président : MILLET Janick
Vice-Président : SOULIER Johann
Secrétaire : ROSSETTI Jean-Michel
Trésorier : LANQUETIN Éric



L'Association des Parents d'Élèves

L'Association des Parents d'Élèves intercommunale de la Vallée du Drugeon a pour but d'améliorer le bien-être des enfants scolarisés, notamment en apportant une aide primordiale au financement des sorties scolaires et de matériel pour les écoles. De plus, pour l'année scolaire 2024/2025 nous avons financé :

- L'intervention de Ludi Toy's dans les deux écoles.
- Le financement de l'achat de livres et de jeux extérieurs pour l'école primaire.
- Un don par école établi en fonction du nombre d'enfants pour une utilisation libre.
- Les sacs en tissu pour les petites sections maternelles qui plaisent toujours beaucoup.
- La kermesse.

Depuis quatre ans, nous préparons une kermesse en fin d'année scolaire pendant laquelle les enfants présentent un spectacle de chants et danses créé par l'équipe enseignante des écoles de Bannans et La Rivière-Drugeon.



Nous organisons chaque année une vente de sapins de Noël. Des flyers sont distribués dans les boîtes aux lettres de chacun des habitants, ainsi que deux ventes de produits divers. Nous participons à la Fête des Escargots le vendredi soir et le dimanche en vendant des pâtisseries, du café et du thé. Nous sommes également présents lors de manifestations ponctuelles, telles que la randonnée des fruitières et/ou la fête du 14 juillet.

Pour plus d'informations sur ces manifestations, vous pouvez nous suivre sur Facebook « Association des parents d'élèves Vallée du Drugeon ».

Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles idées et de nouveaux membres, alors si vous souhaitez rejoindre notre équipe, même pour une participation ponctuelle, vous êtes les bienvenus. De nouveaux projets n'attendent que vous. Les membres de l'APE se réunissent régulièrement à la salle des associations de La Rivière-Drugeon où riment bonne humeur et convivialité. Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter à l'adresse apedruegon25@orange.fr.

Une belle année s'annonce avec l'arrivée d'une dizaine de nouveaux bénévoles. Un grand merci à eux.

MEMBRES DU BUREAU :

Présidente : GROSREY Sarah
Vice-président : LONCHAMP Kévin
Trésorière : BILLOD Amélie
Secrétaires : MARGUIER Anne-sophie et CHARPY Jessie



Quelques règles de bonne conduite



Bruits et nuisances sonores

Nous vous rappelons les horaires à respecter pour les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, débroussailluse, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique :

- Les jours ouvrables, du lundi au vendredi de 8h30 à midi et de 14h à 19h30.
- Les samedis de 9h à midi et de 15h à 19h30.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à midi. (selon arrêté préfectoral du 2 octobre 2015).

Ces horaires concernent évidemment les particuliers. Pour éviter tous malentendus, sachez que les entreprises et les professionnels doivent respecter les règles prévues dans le règlement départemental, à savoir : pas de nuisances sonores entre 20h et 7h et entre 12h30 et 13h30. Ceci est valable pour les travaux effectués par l'employé municipal et les entreprises amenées à travailler dans le village.

Civisme et sécurité

Au terrain de jeux de l'espace loisirs des Clos, il est rappelé les règles de bonne entente entre tous les usagers : laisser l'endroit propre, respecter le matériel, bien fermer les portillons et ne laisser entrer aucun animal, notamment les chiens.



Vitesse : pensez à notre sécurité

La circulation est de plus en plus importante dans le village et nous constatons que, malheureusement, la limite des 50 km/h est régulièrement dépassée !

Aux abords de la mairie, des habitations et principalement dans les rues qui conduisent à la sortie du village, la vitesse est souvent trop élevée... N'attendons pas un accident. Soyons des citoyens respectueux !

Nos amis, les chiens ?

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de laisser divaguer son chien seul dans le village. Outre les problèmes de sécurité et d'hygiène (étrons sur les pelouses et dans les jardins), cela perturbe la quiétude des promeneurs, des enfants et des sportifs pouvant éprouver de la peur vis-à-vis de ces animaux.

D'autre part, le bruit généré par des jappements intempestifs répétés n'est pas de nature à favoriser la vie de tous les jours au sein d'un quartier. Pensez donc au bien-être de vos voisins immédiats et à celui de votre animal de compagnie.



Et les chats...

Beaucoup de chats sont laissés en liberté sur le domaine public et livrés à eux-mêmes, avec tous les désagréments que cela peut engendrer. Pour eux c'est la liberté, mais, pour la population, ce sont des nuisances en tous genres : dégâts dans les jardins, nichées déposées clandestinement... Nous comptons sur votre responsabilité et votre civisme afin de ne pas laisser sans surveillance vos animaux domestiques en dehors de votre propriété. La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous, savoir vivre en société, c'est respecter les autres.

Stationnement

Nous avons plusieurs fois informé les habitants du village de la nécessité de laisser les trottoirs libres d'accès et nous avons rappelé à tous le respect des règles du Code de la route. Il paraît évident que le fait de positionner son véhicule sur les trottoirs rend la circulation délicate, voire dangereuse. Cela gêne également les piétons, les enfants et les personnes avec des poussettes. Nous informerons la Gendarmerie afin de faire des contrôles inopinés et de verbaliser si nécessaire.



Infos utiles



Ordures ménagères

Bac jaune : emballages en plastique (sacs, sachets, films, barquettes, pots, tubes, bouteilles et flacons), métal, carton et papier.

Bac vert : les autres déchets ménagers.

Pensez aussi à vous équiper d'un composteur.

Un container à verre est également à votre disposition sur la place de la mairie.

Plus d'infos sur www.smcom-haut-doubs.fr (possibilité de consulter en ligne le détail de vos levées des bacs, votre facture de redevance incitative...).

Papiers d'identité

Vous souhaitez renouveler votre carte d'identité ou votre passeport ?

• **Carte d'identité :** ce document n'est désormais plus délivré par votre mairie. Nouvelle démarche : remplir la pré-demande sur le site www.ants.gouv.fr (ou demander le formulaire CERFA au secrétariat), puis prendre rendez-vous dans l'une des mairies de Pontarlier, Levier ou à Frasne, à la Maison des services au 18 rue de la Gare.

• **Passeport :** prenez rendez-vous dans les mairies de Mouthe, Pontarlier ou la Maison des services à Frasne qui sont équipées pour délivrer le passeport biométrique. Les documents à présenter dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'une carte d'identité sécurisée... Infos complètes et formulaires sur www.service-public.fr.

PACS

Toute personne majeure et étant juridiquement capable peut conclure un PACS. Il n'y a pas de condition concernant le sexe des partenaires ni



concernant la nationalité des partenaires. Attention ! Il est cependant interdit aux personnes étant déjà liées par le mariage ou le PACS à une autre personne, ou liées entre elles par des liens familiaux directs, de conclure un PACS. L'enregistrement du PACS s'effectue soit en mairie depuis le 1^{er} novembre 2017, soit chez le notaire. Si les partenaires résident à l'étranger, ils ont la possibilité d'enregistrer le PACS au consulat ou à l'ambassade française du pays étranger. Le lieu d'enregistrement du PACS est laissé au choix des partenaires.

Les divers documents à fournir sont les suivants :

- La convention de PACS.
- La déclaration conjointe des deux partenaires du PACS.
- Les attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et de résidence commune des partenaires.
- L'acte de naissance des deux partenaires datant de moins de 3 mois pour un partenaire français et 6 mois pour un partenaire né à l'étranger.

- Les pièces d'identité des deux partenaires en cours de validité (carte d'identité, passeport...) avec une photocopie recto-verso.

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales. Il faut utiliser le téléservice de demande d'inscription accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect et joindre la version numérisée des documents suivants : Justificatif de domicile et Justificatif d'identité.



Recensement militaire

Il est obligatoire !! Filles et garçons doivent, le mois de leur 16^e anniversaire, se faire recenser à la mairie de leur domicile. À l'issue de cette formalité, il leur sera remis une attestation de recensement. Cette attestation est un document officiel et sera exigée à de nombreuses occasions, notamment pour l'inscription dans l'enseignement supérieur ou à l'examen du permis de conduire. Il faut présenter cette attestation pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou à un concours administratif en France.



Toutes les informations sont consultables sur le site internet www.service-public.fr

Correspondant de presse

Afin de mieux faire vivre l'actualité de notre village (vie des associations, événements de la vie quotidienne, naissances, nécrologies, portraits...), n'hésitez pas à contacter :

Joël Pasteur, correspondant de l'Est Républicain, au **03 81 89 82 71** ou par email à joel.pasteur@gmail.com



Numéros d'urgence

Pompiers : 112 - Samu : 15

Gendarmerie (Frasne) : 03 81 89 71 17
Permanences lundi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Location de salles

Salle Foblant

Notre salle des fêtes possède une capacité de 120 places assises et dispose d'un équipement complet en cuisine (vaisselle et couverts, 1 grand frigo, four, gazinière, lave-vaisselle, plusieurs points d'eau, etc.).

Un bar avec 1 frigo et un point d'eau.

Elle accueille toutes les associations villageoises désireuses d'y organiser des événements, mais elle est également accessible aux particuliers.

Contact réservations : à la mairie au 09 63 24 54 43 ou mairie.bulle@orange.fr



TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2026		VILLAGE	EXTÉRIEURS
WEEK-END avec cuisine - (clefs du vendredi soir au lundi soir)		180 €	270 €
WEEK-END sans cuisine - (clefs du vendredi soir au lundi soir)		150 €	180 €
1 jour avec cuisine - (clefs de la veille au soir au lendemain matin 8h)		150 €	180 €
1 jour sans cuisine - (clefs de la veille au soir au lendemain matin 8h)		130 €	160 €
CAUTION		500 €	
ARRHES		80 €	
SUPPLÉMENTS			
Électricité heures pleines - Tarif année en cours		0,30 € TTC/kWh	
Électricité heures creuses - Tarif année en cours		0,20 € TTC/kWh	
Forfait vidange des ordures ménagères		15 €	

Chalet des Associations

Les nouveaux gestionnaires du chalet des associations désignés par le Comité des Fêtes sont :

- **Clément LOURENCO** au **06 71 89 53 55**
- **Cyril PONTARLIER** au **06 74 91 40 94**



Services communaux et intercommunaux

Secrétariat de mairie

Heures d'ouverture au public :

mardi et jeudi de 13h15 à 18h30,
samedi de 10h à 11h30
(pas de secrétaire, mais présence du maire
ou d'un/une adjoint(e))
09 63 24 54 43 - mairie.bulle@orange.fr
La boîte aux lettres de la Mairie se situe sur le côté droit
du bâtiment en bas de la rampe d'accès
aux personnes à mobilité réduite.



Communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Drugeon

Ouverture : du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 17h30.
03 81 49 88 84 - secretariat@frasnedrugeon-cfd.fr
Accueil secrétariat, fermé le vendredi après-midi.



Médiathèque intercommunale

Nouveaux horaires :

mardi : 16h - 18h
mercredi : 10h-12h et 14h-18h
jeudi : 15h-18h
vendredi : 16h-18h, samedi : 9h-12h
3 rue de la Gare, Frasne - 03 81 38 32 93
mediatheque@frasnedrugeon-cfd.fr
f mediathequefrasnedrugeon



Déchèterie

Les habitants de Bulle peuvent accéder à la déchèterie de Frasne gérée par la CFD sur présentation de la carte délivrée par le SMCOM.



Voici les horaires d'ouverture :

FRASNE/plus d'infos sur www.smcom-haut-doubs.fr

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Été	13h 17h		8h30-12h 13h-17h	13h 17h		8h30-12h 13h-17h
Hiver	13h30 17h			13h30 17h		9h-12h 13h30-17h

Été : du 1^{er} avril au 25 octobre - Hiver : du 26 octobre au 30 mars.

Communication

AU SEIN DE LA COMMUNE, NOUS AVONS MIS EN ŒUVRE TROIS MÉTHODES DE COMMUNICATION :

1- Le tableau d'affichage :

Comme vous l'avez sans doute déjà constaté, une enseigne d'information a été installée sur la place de la mairie. N'hésitez pas à joindre la mairie pour communiquer vos informations concernant les événements en lien aux activités associatives.

2- Le site web : www.commune-de-bulle.fr

Les dernières actualités, l'agenda des manifestations, un accès rapide aux différents services de la commune...

3- La communication via les adresses email

Si vous n'êtes pas encore inscrit et souhaitez recevoir des informations par email, il suffit de formuler votre demande au secrétariat.



INTRAMUROS

Intramuros? C'est l'application mobile mise à notre disposition par la Communauté de Communes Frasne Drugeon au service de notre territoire.

Avec l'application mobile IntraMuros, vous pouvez être informés en temps réel des actualités de votre commune et de la Communauté de Communes Frasne Drugeon! Efficace et très simple d'utilisation, l'appli IntraMuros permet de s'abonner aux notifications de sa commune et/ou celles alentour, en fonction de ses centres d'intérêt (sans publicité ni collecte des données personnelles).

Intramuros comment ça marche?

- Intramuros est une application mobile qui vous permet d'être informé, alerté, mais aussi de participer à la vie locale.
- 1- Téléchargez l'application sur Google Play ou App Store, c'est gratuit et sans engagement.
 - 2- Choisissez votre commune et abonnez-vous aux notifications
 - 3- Accédez ensuite :
 - Aux services de votre commune (annuaires, sondages, météo, signalements,)
 - Aux actualités de votre commune et des communes alentour
 - Aux événements grâce à l'agenda
 - Aux sites à découvrir



Votre territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer.

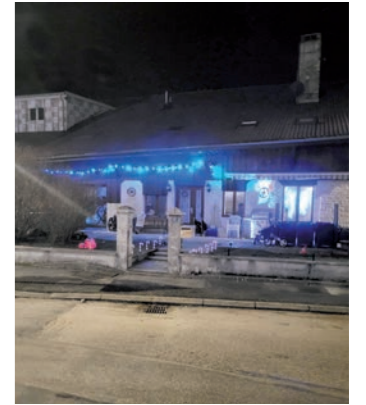
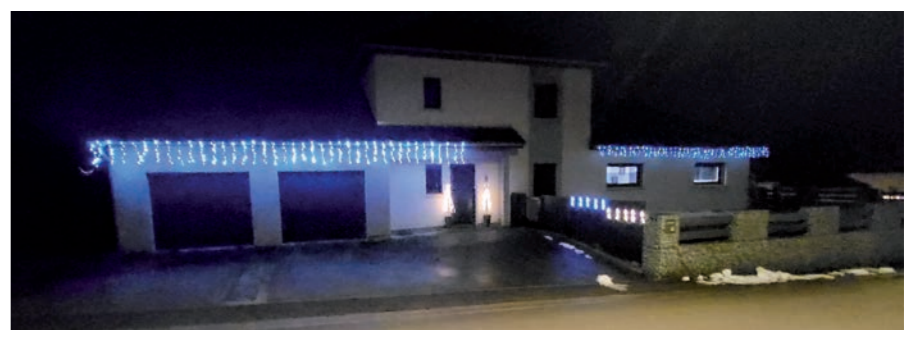
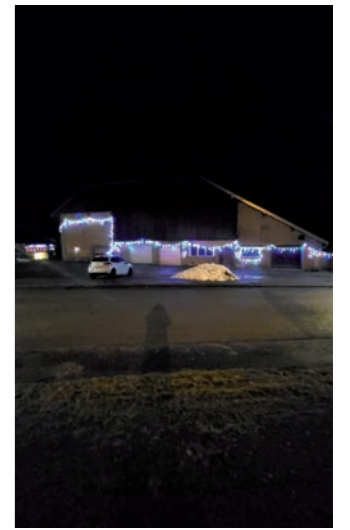
Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours!



Les illuminations de Noël

Nous tenons à remercier les élus et l'agent municipal pour l'installation des sapins et des guirlandes.
Nous tenons également à saluer tout particulièrement les habitants qui ont superbement décoré et illuminé leurs demeures en vue de la célébration des fêtes de fin d'année.

Il est d'un grand bonheur de voir notre village s'illuminer...



*Bulle,
un village qui pétille!*

